



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 30 septembre 2010

Publié le 8 octobre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Gilbert MENUT	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel ROTGER
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Didier MARTIN		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

Mme Christine MASSU	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : DEPLACEMENTS

Tramway - Chenôve - -1-3 rue Léon Gambetta - Acquisition d'une parcelle de terrain

Le syndicat des copropriétaires de l'immeuble CHENOVE IV situé à Chenôve - 1/3 rue Léon Gambetta, représenté par Melle Marie-Odile Grillot, Cabinet FONCIA MARCHAND TBI, syndic, 3 rue Vaillant - 21000 Dijon, est propriétaire des parties communes de cette copropriété, cadastrée section AI n°25.

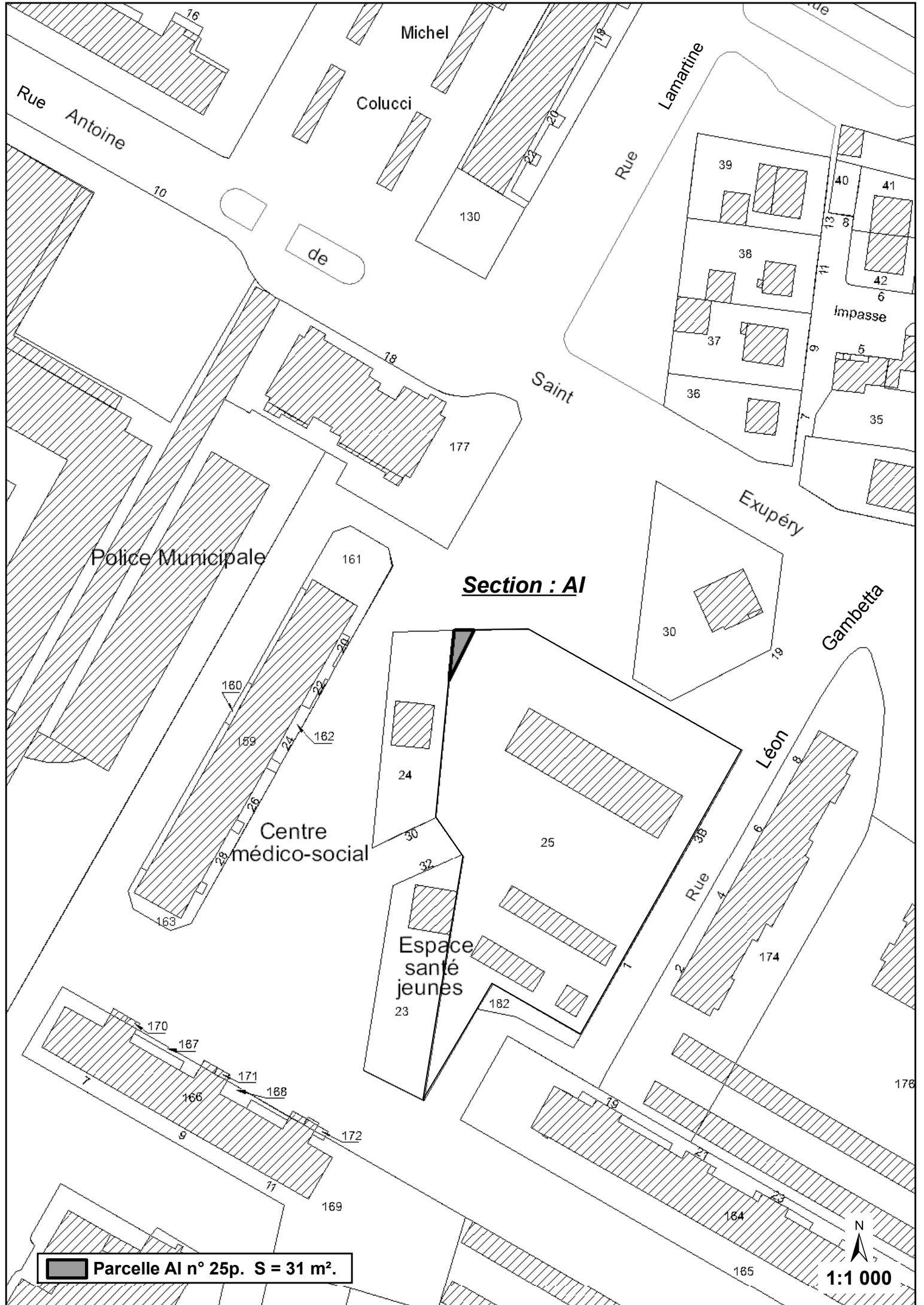
Il est ainsi proposé d'acquérir l'emprise correspondante, d'une contenance de 31 m², en nature d'espaces verts, provenant de la parcelle cadastrée section AI n°25, moyennant le prix de neuf mille cent soixante trois euros (9 163,00 €), indemnité de remploi comprise, lequel prix est conforme à l'évaluation de France Domaine.

L'acquisition est assortie de la condition particulière suivante :

Le Grand Dijon prendra en charge tous les travaux de démolition et de reconstitution, notamment les frais liés à la reconstitution des plantations qui seraient endommagées en raison des travaux d'aménagement. Une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'acquérir** du syndicat des copropriétaires de l'immeuble CHENOVE IV situé à Chenôve - 1/3 rue Léon Gambetta, représenté par Melle Marie-Odile Grillot, Cabinet FONCIA MARCHAND TBI, syndic, 3 rue Vaillant - 21000 Dijon, une parcelle de terrain située 1/3 rue Léon Gambetta, en nature d'espaces verts, d'une superficie totale de 31 m², cadastrée section AI n°25 p ;
- **de dire** que Le Grand Dijon prendra en charge tous les travaux de démolition et de reconstitution, notamment les frais liés à la reconstitution des plantations qui seraient endommagées en raison des travaux d'aménagement. Une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux.
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 9 163,00 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.



Michel

Colucci

Rue Antoine

Rue Lamartine

de

Saint

Impasse

Exupéry

Gambetta

Police Municipale

Section : AI

Centre
médico-social

Espace
santé
jeunes

Léon

Rue

Parcelle AI n° 25p. S = 31 m².

N
1:1 000